

# INSCRIPTIONS CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE - Session de juin 2018 -

Le registre des inscriptions au Certificat de Formation Générale (CFG), session de juin 2018, sera ouvert **du mardi 23 janvier au vendredi 02 mars 2018** pour tous les candidats.

Le **certificat de formation générale** (CFG) est un diplôme de niveau V bis dont le but est de permettre aux personnes en difficulté d'apprentissage de disposer d'un bagage minimum pour les aider dans leur démarche d'insertion professionnelle. Il garantit l'acquisition des connaissances et des compétences attendues en fin de cycle 3.

Le **certificat de formation générale** (CFG), rénové en 2017, valide l'aptitude du candidat à l'utilisation des outils de l'information, de la communication sociale et sa capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel.

#### **Cette session s'adresse aux :**

- candidats scolarisés (SEGPA, ULIS, DIMA, ...)  
stagiaires de la formation professionnelle continue (RSMA, établissements agricoles, ...)
- candidats individuels âgés de 16 ans au moins à la date de clôture du registre d'inscriptions (nés jusqu'au 02 mars 2002), qui résident dans l'académie de la Guyane et qui ne sont pas scolarisés ou inscrits dans un organisme de formation pour l'année 2017-2018.

Les candidats scolarisés s'inscrivent dans leur établissement (collège, lycée ou établissement privé)

Les candidats individuels s'inscrivent en ligne selon les modalités qui suivent :

#### **Les inscriptions se font uniquement par internet à l'adresse suivante :**

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A33&domaine=CFG>

#### **L'inscription se déroule en trois étapes :**

- la création et l'activation d'un compte utilisateur
- l'inscription
- la confirmation d'inscription

Avant de vous connecter, lisez attentivement et intégralement ce qui suit.

**Vous devez suivre les consignes du serveur et indiquer obligatoirement la série et les options choisies.**

### **La confirmation d'inscription**

Une confirmation d'inscription doit être imprimée par le candidat à la fin de l'inscription télématique.

Le candidat devra **IMPERATIVEMENT** :

- dater et signer (signature du candidat et du représentant légal si le candidat est mineur),
- **la retourner au Rectorat, accompagnée des pièces suivantes** :
  - 1 photocopie de la pièce d'identité du candidat (recto et verso),
  - 1 photocopie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD), si vous êtes âgé de 18 ans ou plus (**voir ci-dessous**).
  - Si le candidat souhaite recevoir son diplôme à son adresse de résidence personnelle, fournir 1 grande enveloppe à fond cartonné à 7 euros libellée au nom et adresse du candidat (complétée du nom figurant sur la boîte aux lettres si différent)
  - 1 Imprimé postal "ACCUSE DE RECEPTION" libellé au nom et adresse du candidat. Remplir la partie Expéditeur : « Rectorat de Guyane / DEC - BP. 6011 - 97306 CAYENNE Cedex »

La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée des pièces mentionnées ci-dessus, doit être adressée au **plus tard le 02 mars 2018 minuit**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

*Rectorat de l'Académie de la Guyane  
Division des examens et concours/ Bureau du DNB  
BP 6011 – Place Léopold Heder  
97306 Cayenne Cedex*

**ATTENTION : Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées dans les délais impartis.  
A défaut, votre candidature sera annulée.**

### **Informations complémentaires :**

Voir sur le site du ministère de l'éducation nationale :

<http://www.education.gouv.fr/cid2620/le-certificat-de-formation-generale.html>

Voir sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid46764/certificat-de-formation-generale.html>

### **Les coordonnées du bureau du CFG**

Tél : 0594 27 21 82

Mel : [marie-aude.feron@ac-guyane.fr](mailto:marie-aude.feron@ac-guyane.fr)

Voir plus bas « l'attestation de recensement de la Journée Défense et Citoyenneté »

## ATTESTATION DE RECENSEMENT

### JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ

#### Candidats au CERTIFICAT DE FORMATION GÉNÉRALE (CFG)

#### SESSION 2018

Vous allez vous présenter à l'examen du CFG.

La loi n°97-1019 du 28 octobre 1997, portant réforme du service national, modifiée par la loi du 10 mars 2010 relative au service civique, fait obligation aux jeunes français de se faire recenser puis de participer à une journée d'appel de préparation à la défense, appelée Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC).

Ainsi, les candidates et candidats de nationalité française de 16 ans au moins mais qui n'ont pas atteint l'âge de 25 ans à la date de l'inscription à l'examen doivent être en règle avec :

- l'obligation de recensement
- l'obligation de participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté

En conséquence, si vous êtes âgé(e) de 16 ans ou plus au 02 mars 2018, date de clôture des inscriptions, votre dossier d'inscription devra obligatoirement comporter une photocopie :

- de l'attestation de recensement délivrée par la mairie de votre domicile
- ou*
- du certificat de participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté

#### Important :

- Vous devez vous faire recenser entre la date à laquelle vous atteignez l'âge de 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.
- Les personnes qui n'auraient pas satisfait à l'obligation de recensement peuvent régulariser leur situation à tout moment à la mairie de leur domicile.